

Documents nécessaires pour vendre votre propriété

Avant de mettre un bien en vente, il est important de disposer de la documentation qui nous permettra d'informer le propriétaire sur tout aspect technique, juridique et économique du bien. Cela nous permettra également d'informer correctement les éventuelles parties intéressées. Il faudra notamment:

Données personnelles du vendeur

- Nom complet
- Adresse
- N° d'Identification/NIE/Passeport
- Adresse e-mail
- Numéro(s) de téléphone
- Nationalité

Données d'identification du bien

- Acte de propriété
- Référence cadastrale
- Certificat d'habitabilité
- Certificat d'efficacité énergétique
- Dernière réception de l'IBI (impôt foncier)
- Dernières factures de services publics
- Plan de l'immeuble
- Dernier justificatif des frais communautaires

S'il y a plus d'un propriétaire, nous avons besoin de ces informations de la part de chacun d'entre eux, ainsi que du pourcentage de participation de chacun dans la propriété.

Nous ferons une étude complète du statut juridique de la propriété. Nous prendrons la "*nota simple*" du registre foncier, nous vérifions que la réalité se reflète à la fois dans le registre et dans le cadastre.

En cas de divergences, nous vous conseillerons et vous aiderons à mettre à jour la documentation.

Nous calculerons également les coûts et les taxes qui découleront de la vente.

Contactez-nous afin que nous puissions vous informer en détail.